

territoire

magazine du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

d'Orient



Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Protéger
l'environnement

Développer
le tourisme et l'économie

Gérer
les grands équipements

Préserver
les patrimoines

N° spécial
"Charte"

territoire d'Orient

Et voilà !

Voilà bientôt 4 ans que nous sommes en "révision de Charte". Cet exercice délicat, parfois fastidieux, peut-être trop long, mais toujours passionnant, arrive presque à son terme.

C'est en effet maintenant que la dernière phase de concertation publique se déroule : l'enquête publique. Votre rôle, dans cette ligne droite, est expliqué plus loin.

Mais revenons un instant sur ce qui nous a conduit jusque là :

C'est Étienne COPEL, alors Président du Parc, qui en décembre 2003 pose la première pierre de ce chantier. Peu de temps après, Dominique VOIX, nouvellement élu à la présidence, fait de ce défi une priorité pour le Parc, et surtout pour ses habitants.

Nous sommes tous passés par des phases nombreuses et plus ou moins heureuses.

Les moments de la concertation ont ravi aussi bien les participants que les organisateurs, les moments d'écritures du rapport ont apporté leur lot de joies et de débats, parfois houleux, mais toujours productifs et participatifs.

Mais une révision de Charte, c'est aussi aller rendre des comptes et défendre notre ambition de développement du territoire auprès des représentants du Ministère en charge des Parcs naturels régionaux. En règle générale, une seule visite est nécessaire avant l'enquête publique. Pour être certain de répondre exactement aux attentes du Ministère, cette fois-ci, elle aura nécessité une seconde démarche quasi-inédite pour clarifier les points d'interrogations que nous avions alors. Il s'agissait surtout d'avoir des certitudes sur la conformité de notre projet aux attentes du ministère afin de ne pas se faire débouter lors du passage en dernier avis, au mois d'avril prochain.

Ainsi, vous découvrirez tout au long de ce numéro le nouveau projet qui vous est proposé. Cette synthèse ne remplace pas une lecture complète des documents, et l'enquête publique en cours vous permet de consulter ce projet et de nous faire part de vos remarques.

J'ai repris le flambeau toujours vaillant au printemps dernier et poursuis le travail de Dominique VOIX.

Aussi, il se joint à moi pour signer cet éditorial, vous convier nombreux à la Maison du Parc comme dans vos mairies pour prendre connaissance de la Charte, nous faire part de vos remarques, et surtout pour vous remercier de votre participation active passée, présente, et à venir dans l'accomplissement de "notre" Charte !

Le Président
Christian BRANLE

Le Président d'honneur
Dominique VOIX



Qu'est ce qu'une Charte de Parc naturel régional ?	p. 1
L'histoire du Parc	p. 2
Le Bureau du Parc	p. 3
Une nouvelle charte , pour quoi faire ?	p. 4
Protéger l'environnement	p. 6
Développer le tourisme et l'économie	p. 7
Gérer les grands équipements	p. 10
Préserver les patrimoines	p. 9 et 11
Une longue démarche participative	p. 12
Le Parc , mode d'emploi	p. 13

Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un **territoire rural remarquable** où les habitants s'organisent afin de protéger et valoriser les **patrimoines naturels, culturels et humains** dont ils ont la responsabilité, tout en assurant le **développement économique** du territoire. Ce projet concerté de développement durable est confié aux élus des communes, des départements, de la Région sur lesquels le territoire du Parc est situé. Le label "Parc naturel régional" est accordé, pour 12 ans, par décret du Premier Ministre à la demande de la Région et du Ministère de l'Environnement. Il implique des devoirs, des droits et des moyens. Les finances d'un Parc naturel régional viennent des collectivités membres (communes, départements et Région), de l'État, de l'Europe et d'organismes divers.



Qu'est-ce qu'une Charte de Parc naturel régional ?

Les missions, les objectifs, l'organisation d'un Parc naturel régional font l'objet d'un contrat : la **"charte"**. Cette charte engage, pour une période de 12 ans, les collectivités adhérentes au Parc et l'État : c'est le **projet commun** et la **règle du jeu librement consentie**.

Par cette charte, le Parc participe activement à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public.

La Charte comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. Elle détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a été **créé en 1970**. Ses deux premières chartes lui ont servi de ligne de conduite jusqu'à aujourd'hui. Pour cette nouvelle vie qui ira de 2009 à 2020, le Parc de la Forêt d'Orient a élaboré un projet de nouvelle charte qui est l'aboutissement d'une longue réflexion. Les habitants et les élus des 53 communes du Parc (plus ceux des 16 communes candidates), du Département et de la Région ainsi que les associations, les acteurs économiques, les institutions et de nombreux experts ont contribué à son élaboration. La nouvelle charte sera signée par des adhérents après enquête publique, elle sera validée par le label accordé par le Premier Ministre.

■ Qu'attend-on de vous ?

Le projet de charte est soumis à une enquête publique, menée par la région Champagne-Ardenne, du 15 septembre au 15 octobre 2008. **Chaque citoyen du territoire** et toutes les personnes intéressées sont invités à venir le consulter et à **faire part de leurs remarques**.

Le projet de charte est consultable à la mairie des 69 communes concernées ainsi qu'à la Maison du Parc et sur le site internet www.pnr-foret-orient.fr. Cinq commissaires enquêteurs peuvent en outre recevoir ceux qui le souhaitent lors des permanences qu'ils tiendront dans chacune des communes. Cette enquête publique est l'occasion, pour chacun, de prendre la parole mais également de mieux connaître le Parc, son fonctionnement, ses projets pour les douze années à venir.

Parce que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient c'est vous, parce qu'il est une chance pour l'avenir de notre territoire, nous avons besoin de votre avis.

L'histoire du Parc

Les grandes étapes de la révision de la charte



1966	1967	1970	1973	1990	2000	2002
mise en eau du barrage-réservoir Seine (lac d'Orient)	création des premiers parcs naturels régionaux en France	16 octobre : création du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	construction de la Maison du Parc	création du barrage-réservoir Aube (lac Amance et lac du Temple)	mise en ligne du site Internet	création de la Réserve naturelle régionale de la Forêt d'Orient



Le Parc en bref

Périmètre : 50 communes (36 à l'origine) et 3 communes associées

Population : 22 000 habitants

Superficie : 71 489 hectares, dont 4 620 ha de plans d'eau et 20 000 ha de forêts (chênes, hêtres, charmes, frênes)

Superficie des lacs : lac d'Orient : 2 300 ha ; lac du Temple : 1 830 ha ; lac Amance : 490 ha

Les trois lacs permettent de stocker 375 millions de mètres cubes d'eau

270 espèces d'oiseaux recensés

Principales espèces de poissons : truite fario, perche, brochet, sandre, gardon, carpe, tanche, silure, brème

106 étangs répertoriés

Chronologie du label

1988 : attribution du label pour une période de dix ans

1997 : le label Parc est renouvelé une première fois

2007 : le délai de validité du label est prolongé de deux années

2009-2020 : second renouvellement du label par le ministère de l'Écologie et du Développement durable (demande en cours)

Gouvernance ou Qui fait quoi ?

Le Parc est géré par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la forêt d'Orient

Le Comité syndical

c'est l'instance décisionnaire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Il est composé

de 8 représentants des communes, 5 représentants de la communauté d'agglomération troyenne, 16 conseillers généraux, 8 conseillers régionaux, et de nombreux membres invités dont l'État, les chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture et chambre de métiers), l'Office national des forêts (ONF), le Centre régional de la propriété forestière et l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS).

Le Bureau

- il est composé de 8 membres élus par le Comité Syndical. Il assure la direction du Parc.

- Un Comité scientifique de 20 membres apporte l'expertise des plus grands spécialistes.

- 10 commissions thématiques permettent aux élus, aux organismes, aux associations de travailler ensemble.

Ces commissions sont également ouvertes à la Société civile.

- Un Conseil de développement sera créé.

- L'équipe technique pluridisciplinaire est constituée de 17 salariés pour les missions de base du Parc et de 7,5 salariés pour la gestion du littoral et du tourisme dans le Parc.

Le Parc dispose d'un budget de 4,6 millions d'euros en 2008.

Participent à son financement : l'État (14 %), la Région Champagne-Ardenne (23 %), le Département de l'Aube (48 %), les communes concernées (6 %) et la CAT (9 %). Le budget est complété par des demandes spécifiques faites auprès d'autres financeurs, notamment l'Union Européenne.

Le Bureau du Parc

■ PRÉSIDENT

Christian BRANLE, Vice-Président du Conseil général, Maire de Lusigny-sur-Barse, Président de la Commission Finances.

■ 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Line BRET, Conseillère régionale, Présidente de la Commission Suivi et évaluation de la Charte.

■ 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT délégué

Claude RUELLE, Secrétaire du Conseil général, Maire de Vendevre-sur-Barse.

■ SECRÉTAIRE

Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey, Président de la Commission Développement local, économique et social.

■ MEMBRES

Roland DAVERDON, Vice-Président du Conseil régional Maire de Sainte Livière.
Nicolas DHUICQ, Conseiller général, Maire de Brienne-le-Château, Président de la Commission Culture.

Evelyne PERROT, Maire de Dosches, Présidente de la Commission Communication, Education et Animation.

Pierre PESCAROLO, Maire-adjoint de Vendevre-sur-Barse, Président de la Commission Environnement.

■ Personnalités invitées à titre consultatif :

M. Michel ROCHE, Vice-Président du Conseil général, Président du Comité départemental du Tourisme, Président de la Commission Tourisme.

Mme Jacqueline COLFORT, Maire de Mesnil-Saint-Père, Présidente de la Commission Littoral.

M. Dominique VOIX, Conseiller général, Président de la Commission Projets structurants du territoire.

M. Gilles JACQUARD, Maire de Molins-sur-Aube, Président de la Commission Urbanisme et aménagement du territoire.

M. le Préfet de l'Aube.

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

M. le Chef de service départemental de l'Office National des Forêts.

M. Dominique LEMELLE, Président, Délégué de la Chambre de commerce et d'industrie de Troyes.

M. Eric PLESTAN, Délégué de la Chambre de métiers de l'Aube.

M. Hervé DENORMANDIE, Délégué de la Chambre d'Agriculture de l'Aube.

M. François NICOLLE, Délégué du Centre régional de la propriété forestière.

Mme Armande SPILMANN, Présidente de l'Association des amis du Parc.

M. Gérard RENAULT, Président de l'Association du Petit Marché Nature.

M. Jean-Marc THIOLLAY, Président du Comité scientifique du Parc.

M. le Receveur du Syndicat mixte.





Une nouvelle charte, pour quoi faire ?

Concilier économie et écologie

La mise en eau du lac-réservoir Seine (lac d'Orient) a été réalisée en 1966. Cet ouvrage, propriété de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, a pour mission de régulariser la rivière Seine en écrêtant les crues en hiver et au printemps et

en soutenant les débits les plus faibles de la rivière en été et en automne. Cet ouvrage, destiné à protéger l'agglomération parisienne contre les inondations et les étiages les plus sévères, bénéficie également à l'ensemble des riverains de la rivière Seine.

Le bilan de l'opération est aujourd'hui largement positif. Les importants travaux de construction de l'ouvrage suscitérent à l'origine des craintes et des controverses. Le paysage a été bouleversé (des centaines de bois et de terres agricoles ont été noyées), les activités modifiées (abandon de tuileries).

En 1970, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a été créé par l'Etat et fut l'un des cinq premiers en France.

En 1990, le lac-réservoir Aube, composé des lac Amance et lac du Temple, fut mis en eau.

Ce second ouvrage de régularisation (destiné à régulariser la rivière Aube), propriété de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, également situé à l'intérieur du territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, a conduit de nouveau à la transformation du paysage et à la modification des activités. La perturbation a été vécue plus facilement par les habitants concernés, mieux préparés et aussi mieux accompagnés notamment grâce à la mise en place de mesures compensatoires.

Or économie et écologie sont parfaitement conciliables entre elles. Le développement d'un territoire n'est pas incompatible avec la défense du milieu naturel. C'est tout l'enjeu de ce qu'on appelle aujourd'hui le développement durable. A sa manière, le Parc a fait du développement durable avant qu'on n'en parle et que ce terme soit à la mode. Il a sans doute eu le tort d'insuffisamment communiquer sur ce sujet.

C'est donc un Parc méconnu et qui a évolué au fil des ans pour se rapprocher davantage de la population qu'il est temps aujourd'hui de redécouvrir, à l'occasion de la révision de sa charte. Une opération aussi importante que la vidange décennale des lacs - deux événements qui ont en commun la même périodicité.

Le cadre général

La Charte est le contrat qui lie l'Etat au Parc naturel régional. Le label de territoire qui en découle n'est pas accordé automatiquement. Le Parc doit apporter la preuve de l'efficacité de son action en matière de protection de l'environnement, mais surtout savoir anticiper et proposer des réponses à des questions qui ne se posent pas encore aujourd'hui.

La charte est un engagement écrit, un accord partagé entre tous ses signataires ; c'est le projet du territoire pour les douze ans à venir. Arrivé à son terme, elle est révisée pour tenir compte des évolutions de la société et des nouveaux objectifs à atteindre.

Une fois approuvée par la Région, la charte est signée par les communes, le Conseil général et les deux villes portes, Troyes et Bar-sur-Aube, avant d'être adoptée par décret du Premier ministre.

Développement durable :

"croissance économique qui répond aux besoins des populations sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies en 1987)

Depuis la mise en eau du lac-réservoir Aube, le partenariat entre l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient s'est renforcé au travers notamment de la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient, propriété de l'Institution à plus de 99 % et

d'un programme d'études et de suivi des Grands Lacs de Seine (2005-2007). Aujourd'hui, l'objectif ambitieux recherché par les 2 établissements est de faire en sorte que les espaces littoraux deviennent

une vitrine grâce à la mise en œuvre de mesures adaptées de gestion.

Les lacs de la Forêt d'Orient sont devenus un des hauts lieux de nidification, d'alimentation et de stationnement pour de nombreux oiseaux reliant l'Europe du Nord aux contrées méridionales lors de leur migration. Près de 270 espèces nicheuses hivernantes ou migratrices, telle l'emblématique Grue cendrée, y ont été recensées... modifiant ainsi leurs itinéraires ancestraux pour bénéficier des commodités d'hébergement et de restauration.

La preuve est ainsi faite : aménagement du territoire et écologie sont compatibles."



Interview de M^{me} Declercq

"A mon arrivée à l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine en 1972, je découvrais le lac-réservoir Seine (lac d'Orient) mis en eau 6 ans plus tôt et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, créé depuis 2 ans. Le choix par l'Etat de ce territoire pour l'implantation du 5^{ème} Parc naturel français me paraissait quelque peu paradoxal, compte tenu notamment du caractère artificiel de cet ouvrage de régularisation des eaux de la rivière Seine à l'origine semble-t-il de sa création.

18 ans plus tard, le lac-réservoir Aube, constitué du lac Amance et du lac du Temple, était mis en eau. Situé également à l'intérieur du territoire du Parc, le caractère artificiel de ce second ouvrage est encore plus marqué du fait de la présence de 13,5 km de digues de clôture. Durant toutes ces années, le Parc, en travaillant à l'amélioration de la connaissance de ce territoire, en conduisant des actions essentielles en faveur de la protection de l'environnement, a affirmé son identité et sa notoriété. C'est alors que j'ai pris conscience de la valeur de ce territoire au patrimoine de grande qualité mais aussi à l'équilibre fragile qui avait de fait motivé la création de ce Parc naturel.

Les orientations de la future charte

Les habitants du Parc sont au cœur du projet de territoire. C'est pour eux et avec eux que le Parc s'engage sur des objectifs à long terme et des projets d'actions. Au travers de sessions de travail ouvertes à tous, le Parc entend poursuivre son parcours sur la voie du développement durable du territoire axé sur la préservation et la valorisation touristique de ses richesses patrimoniales.

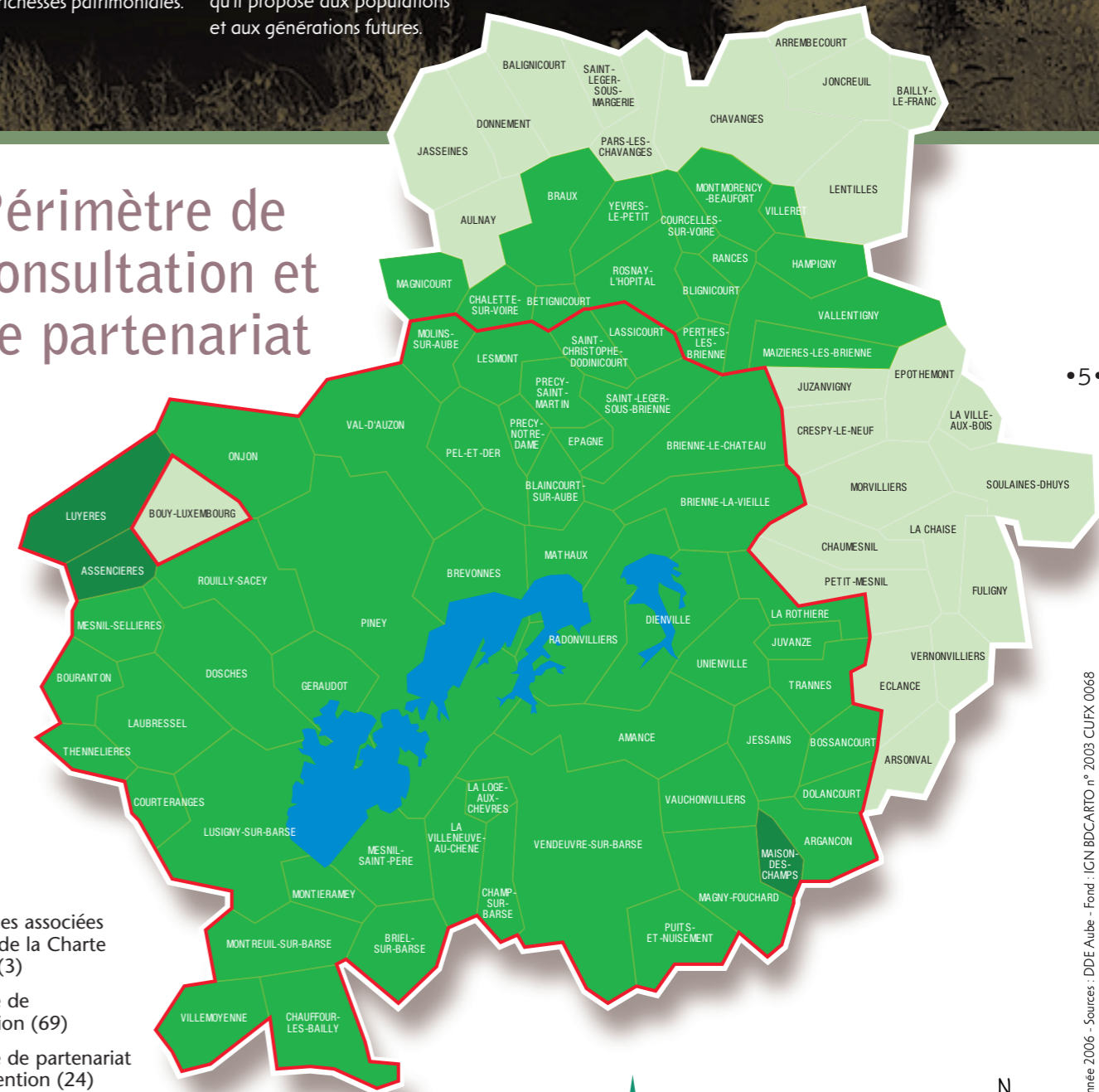
La qualité et le mode de vie des habitants du Parc sont au centre des préoccupations du développement environnemental, économique et social. La spécificité du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est basée sur la préservation et la mise en valeur de son patrimoine. Le Parc porte une vision à long terme d'un mode de développement durable qu'il propose aux populations et aux générations futures.

La qualité de l'accueil des habitants et des visiteurs est primordiale. Il ne s'agit pas d'un simple accueil touristique mais d'un engagement, d'une mise à disposition, d'une disponibilité de service, au bénéfice de tous, habitants, élus, responsables.

Objectif 2020

Périmètre de consultation et de partenariat

- Communes associées au cours de la Charte de 1996 (3)
- Périmètre de consultation (69)
- Périmètre de partenariat par convention (24)
- Périmètre du Parc de 1996 à 2008



0 2,5 5 7,5 10 km





Protéger l'environnement

Le Parc "naturel" a paradoxalement vu le jour grâce ou à cause d'un lac artificiel. Mais cette étendue d'eau surgie de nulle part a favorisé l'émergence d'un peuplement ornithologique incroyablement riche.



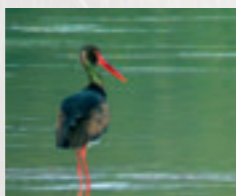
Elle a notamment attiré ou renforcé la présence de nombreux oiseaux migrateurs : grue cendrée, cygne de Bewick, cygne chanteur, oie cendrée, canard, plongeon, grèbe...

L'existence du Parc contribue à la préservation d'espèces en danger : chauves-souris, loutre d'Europe, cigogne noire, pygargue à queue blanche, balbuzard pêcheur, crapaud sonneur à ventre jaune...

Cette logique de préservation a abouti en 2002 à la création de la **Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient**. Celle-ci couvre 1 560 hectares d'espaces lacustres, de forêts, d'îles et de presqu'îles.

Le bestiaire du Parc comprend aussi tout le petit peuple de la terre (cerfs, chevreuils, sangliers, renards, blaireaux, martres), de l'air (faucons, balbuzards, palombes, pics) et de l'eau (tritons, salamandres).

Le Parc veille également au maintien de la diversité des paysages et à la protection des zones fragiles : mares, étangs, prairies humides, haies, etc. Il est le garant de la diversité botanique, symbolisée par l'orchidée, la prêle d'hiver, la campanule cervicaire, la gentiane pneumonanthe ou l'euphorbe des marais.



Des actions concrètes

- Programme en cours sur les Mesures agri-environnementales territorialisées pour les prairies de la ZPS (aides techniques et financières aux agriculteurs)
- Prospection phytosociologique des prairies
- Animation et gestion des sites Natura 2000 Prairies de Courteranges
- Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient
- Contribution à la mise en oeuvre des Mesures agri-environnementales (OGAF-OLAE) Contrats RAMSAR (1^{ères} mesures), (aides techniques et financières aux agriculteurs)
- Suivi des populations de Milan à proximité du centre d'enfouissement de Montreuil (LPO)
- Chantiers de nettoyage de dépôts sauvages en bord de lacs



Développer

le tourisme et l'économie

Vouée à l'exploitation forestière, à l'élevage et à l'agriculture, la région couverte par le Parc n'a pas au départ de réelle tradition touristique. Quel contraste avec aujourd'hui, puisque les lacs sont devenus un attrait majeur du département de l'Aube !

L'action du Parc permet encore d'accueillir dans de bonnes conditions touristes et habitants. L'animation et le dynamisme suscités par les plans d'eau prouvent en tout cas que le Parc n'est pas un sanctuaire.

Lieux de loisirs et de détente, les lacs offrent une multitude d'activités : baignade, voile, ski nautique, jet-ski, pêche (avec une spécialité, la pêche à la carpe de nuit), aviron, canoë-kayak, planche à voile, plongée, etc.



Mais la vie ne se limite pas aux bords d'eau. Le Parc met son expertise au service des communes.

Il peut réaliser des études ou des diagnostics dans ses domaines de spécialité : environnement, paysage, énergie...

Des actions concrètes

- Mise en place du Petit Marché Nature de la Forêt d'Orient en 1985
- Organisation du Salon Orienté Bois à Dosches
- Accompagnement financier de 66 entreprises du territoire dans le cadre de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, soit près de 270 000 euros de fonds publics (Europe, État, Région), correspondant à environ 1 600 000 euros d'investissement
- Organisation de la semaine du bois depuis 3 ans
- Accompagnement des projets des communes (plus de 60 projets accompagnés pour plus de 30 Millions d'euros d'investissements)
- Création de l'Office de Tourisme Intercommunal, accueil de 28 000 visiteurs, 8 000 contacts, 125 adhérents
- Accompagnement du projet Maison des Lacs à Mesnil-Saint-Père
- Assistance technique lors de la création de la Vélo-Voie, et de projets divers d'hébergements et d'activités
- Aide à la mise en place de manifestations d'envergure (Échappée Champenoise, WCC, OrientéArt, Expositions)





Développer le tourisme et l'économie

Interview

Le Parc est un territoire de projet et donc de vie



Jean-Louis Parigaux dirige un garage

automobile sur la commune de Montieramey, dont il est également le Maire.

• M. Parigaux, en tant que chef d'entreprise, vous avez bénéficié du dispositif ORAC. Pour quel type de projet exactement ?

Essentiellement pour l'acquisition d'outils de diagnostic pour les véhicules. Le métier évolue très vite. Il faut donc s'adapter, afin de toujours apporter le meilleur service au client. Pour cela, deux choses sont nécessaires : du matériel et de la compétence. Nous formons des jeunes et il est indispensable qu'ils aient accès aux derniers outils de pointe.

• La formation semble importante à vos yeux...

C'est le moteur de l'entreprise ! Ces investissements ont participé à la création de deux emplois. L'investissement matériel n'a pas de sens sans investissement humain.

• Que vous a apporté l'ORAC concrètement ?

L'évolution rapide de la profession nous conduit à investir très régulièrement et de façon conséquente. C'est un bon coup de pouce, qui nous encourage également à nous lancer et à ne pas différer un projet.

Et puis le dispositif est relativement souple et les porteurs de projets sont bien guidés dans leurs démarches. C'est important pour l'entrepreneur de ne pas avoir à se noyer dans la paperasse !

• Quelles préconisations donneriez-vous afin de faire évoluer le dispositif ?

Le dispositif actuel est déjà relativement bien conçu. Il permet d'aider des entreprises déjà établies. C'est important de soutenir des entreprises pérennes, installées de façon durable et susceptibles de créer de l'emploi. D'autres dispositifs existent pour soutenir la création d'entreprises et ce n'est pas l'objectif de l'ORAC. En terme d'évolutions, il serait logique que les critères



Mon Parc

"Je suis heureux d'être dans le Parc pour demain"



Gérard RENAULT, agriculteur à Val d'Auzon, Président du Petit Marché Nature de la Forêt d'Orient (Ferme de la Fontaine St-Matin)

"Avant, je regardais le Parc de loin. Il n'était pour moi que littoral, forêt, tourisme brut et très nature. Je suis rentré au Petit Marché Nature de la Forêt d'Orient en 2002. Depuis lors, j'ai eu envie de m'impliquer dans mon territoire. Je veux le transmettre à mes enfants mais également aux visiteurs.

C'est entre autre pour cette raison que je suis devenu Président du Petit Marché Nature. Outre l'effet de réseau pour la commercialisation de mes produits et une augmentation de mon chiffre d'affaire, c'est avant tout une très belle aventure humaine et une formidable opportunité pour véhiculer dans le Parc et en dehors, l'image et mon attachement à ce territoire. Il est pour moi un bénéfice cumulé et réciproque."

Propos recueillis par Sébastien Clément.

Mon Parc

"Une renaissance"



Jean-Pierre et Thérèse MEURVILLE-DETHUNE, propriétaires de la Ferme du Croît à Villehardouin (chambres et table d'hôtes)

"La création du lac puis du Parc a été une chance pour la région. Elle a contribué à sa renaissance. Avant, les villages étaient morts, les gens végétaient. Les paysans travaillaient pour survivre, sans jamais prendre de vacances. Nous avons voulu diversifier notre activité d'éleveurs et d'agriculteurs en créant un gîte.

Le Parc nous a aidés à travers un stage de formation, grâce auquel nous avons pu rencontrer tous les partenaires locaux. Le tourisme nous a permis aussi de restaurer la ferme. En retour, nous contribuons à l'animation du Parc. Depuis dix ans, on constate un engouement pour le tourisme naturel. Notre clientèle se compose à 80 % d'étrangers."



Préserver les patrimoines

Mon Parc

"Convaincre plus que contraindre"



Armande SPILMANN, présidente de l'Association des amis du Parc (317 adhérents)

Notre association est un relais entre le Parc et la population, elle est aussi un peu le gardien de la charte, le garant de sa bonne application. Mais notre vision est celle d'un Parc qui convainc plus qu'il ne contraint. Il faut oublier que celui-ci n'a pas été voulu au départ par les habitants. Ce territoire doit se réconcilier avec son passé. La force d'un Parc, ce sont ses communes et ses résidents, sinon c'est une coquille vide."

" Un Ami du Parc, c'est quelqu'un qui s'intéresse à l'histoire et à l'identité de son territoire, qui veut préserver son environnement pour y développer un tourisme de qualité. On protège ce que l'on connaît bien et ce que l'on aime. Ayant été enseignante, j'ai envie de transmettre le plaisir d'habiter quelque part.





Gérer les grands équipements

Depuis 1985, le Parc assure directement ou indirectement la gestion d'une bonne partie des équipements et des installations créés par le Conseil général de l'Aube :

- Base nautique de Mesnil-Saint-Père
- Sites de Géraudot, Lusigny et Dienville
- Plages, ports, équipements d'accueil touristiques et sportifs, capitaineries, sanitaires, zones de pique-nique, jeux...

Le Parc gère aussi :

- L'Espace Faune de la Forêt d'Orient
- La Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient
- L'office de tourisme intercommunal
- La Maison du Parc
- Le Pavillon Saint-Charles

Ce que le Parc ne gère plus :

La collecte des déchets a été déléguée en 2001 à un syndicat dont c'est l'unique vocation. Il a également cédé les quatre déchèteries en 2003.

L'Écomusée de Brienne-la-Vieille. Sa gestion a été confiée à une association : l'ASPRA.

Des actions concrètes

- Gestion technique et administrative des sites et bases nautiques
- Gestion de la Maison des Lacs
- Accueil du public (15 000 visiteurs) et expositions
- Participation à l'organisation des animations et manifestations des bords d'eau (Triathlon, Épivoile, Relais des Lacs, Échappée Champenoise, régates, ...)
- Participation et proposition lors de la mise en œuvre de la vélo-voie
- Participation à la mise en œuvre du projet "Handiclub devenu EGALIS" (PER TEMPLIER)
- Animation du Pôle éducation à l'environnement (37 700 enfants accueillis depuis 1999, 48 300 personnes, 6 200 enfants en 2007 pour 503 animations)
- Réhabilitation de l'Espace Faune de la Forêt d'Orient
- Accompagnement de la ferme pédagogique de la Marque dans la définition de son projet
- Animation grand public lors de la nuit de la chouette.



Mon Parc

"Une chance et un privilège"



Evelyne PERROT, maire de Dosches :

"Habiter dans le Parc est une chance et un privilège. Cela permet de prendre conscience de la richesse de notre patrimoine et de mettre celui-ci en valeur. C'est la garantie de vivre dans un environnement protégé et de construire ensemble notre avenir. Pour un maire, le Parc c'est aussi du conseil et une

aide au montage de projets. A Dosches, la visite de l'architecte du Parc a constitué un véritable déclic. Dans la foulée, nous avons restauré nos granges anciennes et une statue de l'église. Sans le Parc, qui nous a ouvert toutes les portes, nous n'aurions pas non plus entrepris de reconstruire un moulin à vent. Bref, à Dosches, on vit et on respire Parc."



Préserver les patrimoines



Le Parc a eu sur le long terme un impact très positif sur l'amélioration du cadre de vie et l'embellissement des villages : fleurissement, aménagement des espaces publics et de certaines entrées de ville, réhabilitation de bâtiments anciens...

Nombre de ces réalisations ont bénéficié de l'aide du Parc.

Le Parc a par exemple été l'un des premiers à réhabiliter les bâtiments à pans de bois, comme la Maison du Parc. Les communes ont suivi. Citons la longère de Lusigny-sur-Barse ou le centre ancien de Dosches.

Parfois méconnu, le Parc a investi le terrain du patrimoine pomologique de 1997 à 2003, plus de 4 000 arbres ont été plantés ou restaurés dans 216 vergers communaux ou privés.

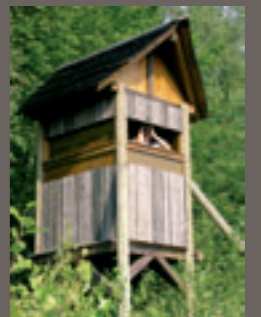
Inventaire de 57 églises et regroupement de 40 œuvres d'art religieux dans la chapelle de l'école militaire de Brienne.

C'est aussi grâce à l'existence du Parc que les villes et villages ne sont pas envahis de panneaux publicitaires.

Même si elle s'est quelque peu ralentie ces dernières années, l'action pédagogique du Parc reste importante. Depuis 1999, le Pavillon Saint-Charles a accueilli plus de 26 000 visiteurs, dont 23 000 scolaires.

La diffusion des connaissances s'effectue aussi par le biais d'observatoires, de sentiers de découverte, de tables d'orientation, de relais vidéo et de sorties à thèmes dans l'ensemble du Parc, ainsi que d'un "Espace Faune" où l'on peut observer les grands herbivores et d'une ferme pédagogique. Sans oublier les classes "patrimoine" destinées aux scolaires.

Le Parc propose de nombreuses animations culturelles, en particulier à la Maison du Parc : expositions, conférences, manifestations diverses... Il soutient aussi les associations locales.



Des actions concrètes

- Pose d'un panneau d'explications sur toutes les églises du territoire (sauf celles en arrêt de péril)
- Pose d'une stèle commémorative des Hauts-lieux de la Campagne de 1814
- Mise en valeur souvent suivie de restauration d'au moins une oeuvre d'art dans les églises des communes
- Les Programmes Verger ont permis la restauration et la plantation de 200 vergers privés (13 communaux), soit plus de 5 000 arbres
- Animation du site Natura 2000 et signature des contrats en cours avec les exploitants agricoles.



Permanences des communes :

Date	Commune	Horaires
01 10 2008	AMANCE	14 h 30 à 15 h 30
22 09 2008	ARGANÇON	14 h 30 à 15 h 30
26 09 2008	ASSENCIERES	11 h à 12 h
10 10 2008	BAR-SUR-AUBE	10 h à 12 h
02 10 2008	BETIGNICOURT	9 h 30 à 10 h 30
18 09 2008	BLAINCOURT-SUR-AUBE	13 h 30 à 14 h 30
02 10 2008	BLIGNICOURT	14 h à 15 h
22 09 2008	BOSSANCOURT	17 h 30 à 18 h 30
25 09 2008	BOURANTON	9 h 30 à 10 h 30
19 09 2008	BOUY LUXEMBOURG	13 h 30 à 14 h 30
09 10 2008	BRAUX	9 h 30 à 10 h 30
20 09 2008	BREYONNES	9 h à 10 h
15 09 2008	BRIEL-SUR-BARSE	17 h 30 à 18 h 30
18 09 2008	BRIENNE-LA-VIEILLE	18 h à 19 h
19 09 2008	BRIENNE-LE-CHATEAU	14 h à 16 h
14 10 2008	CHALETTE-SUR-VOIE	15 h à 16 h
07 10 2008	CHAMP-SUR-BARSE	17 h 30 à 18 h 30
15 09 2008	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	16 h à 17 h
09 10 2008	COURCELLE-SUR-VOIRE	13 h 30 à 14 h 30
25 09 2008	COURTERANGES	15 h à 16 h
10 10 2008	DIENVILLE	15 h à 17 h
22 09 2008	DOLANCOURT	16 h à 17 h
26 09 2008	DOSCHES	16 h 30 à 17 h 30
18 09 2008	EPAGNE	15 h à 16 h
11 10 2008	GERAUDOT	9 h à 10 h
10 10 2008	HAMPIGNY	18 h à 19 h
30 09 2008	JESSAINS	16 h à 17 h
01 10 2008	JUVANZE	17 h 30 à 18 h 30
11 10 2008	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10 h 30 à 11 h 30
10 10 2008	LA ROTHIERE	17 h 30 à 18 h 30
07 10 2008	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	16 h à 17 h
02 10 2008	LASSICOURT	11 h à 12 h
25 09 2008	LAUBRESSÉL	11 h à 12 h
14 10 2008	LESMONT	16 h 30 à 17 h 30
25 09 2008	LUSIGNY-SUR-BARSE	16 h 30 à 18 h 30
26 09 2008	LUYERES	9 h 30 à 10 h 30
14 10 2008	MAGNICOURT	10 h 30 à 11 h 30
29 09 2008	MAGNY-FOUCHARD	16 h à 17 h
29 09 2008	MAISON-LES-CHAMPS	17 h 30 à 18 h 30
10 10 2008	MAIZIERES-LES-BRIENNE	16 h 30 à 17 h 30
18 09 2008	MATHAUX	16 h 30 à 17 h 30
07 10 2008	MESNIL-SAINT-PERE	13 h 30 à 15 h 30
26 09 2008	MESNIL-SELLIERES	13 h 30 à 14 h 30
14 10 2008	MOLINS-SUR-AUBE	13 h 30 à 14 h 30
07 10 2008	MONTIERAMEY	11 h à 12 h
09 10 2008	MONTMORENCY BEAUFORT	16 h 30 à 17 h 30
07 10 2008	MONTREUIL-SUR-BARSE	9 h 30 à 10 h 30
20 09 2008	ONJON	10 h 30 à 11 h 30
15 10 2008	PEL-ET-DER	15 h à 16 h
10 10 2008	PERTHES-LES-BRIENNE	13 h 30 à 14 h 30
19 09 2008	PINEY	15 h à 17 h
14 10 2008	PRÉCY-NOTRE-DAME	18 h à 19 h
15 10 2008	PRÉCY-SAINT-MARTIN	10 h 30 à 11 h 30
29 09 2008	PUITS-ET-NUISEMENT	14 h 30 à 15 h 30
10 10 2008	RADONVILLIERS	13 h 30 à 14 h 30
09 10 2008	RANCES	15 h à 16 h
02 10 2008	ROSNAV L'HOPITAL	15 h 30 à 16 h 30
26 09 2008	ROUILLY-SACEY	15 h à 16 h
15 10 2008	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	9 h à 10 h
15 10 2008	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	13 h 30 à 14 h 30
25 09 2008	THENNELIERES	13 h 30 à 14 h 30
30 09 2008	TRANNES	14 h 30 à 15 h 30
19 09 2008	TROYES	9 h à 11 h
01 10 2008	UNIENVILLE	16 h à 17 h
19 09 2008	VAL-D'AUZON	17 h 30 à 18 h 30
10 10 2008	VALENTIGNY	15 h à 16 h
30 09 2008	VAUCHONVILLIERS	17 h 30 à 18 h 30
04 10 2008	VENDEUVRE-SUR-BARSE	9 h 30 à 11 h 30
15 09 2008	VILLEMOYENNE	14 h 30 à 15 h 30
09 10 2008	VILLERET	18 h à 19 h
09 10 2008	YEVRES LE PETIT	11 h à 12 h

Une longue démarche participative

Le projet de
charte soumis à
enquête publique
n'est pas tombé
du ciel.
Il est le fruit
d'une démarche
lancée en 2004 et
qui se terminera
en 2009 :

Décembre 2003 : lancement
de la procédure de révision
par la Région ;

Septembre 2004 : choix du
Bureau d'étude

**Octobre 2004 à janvier
2005** : bilan d'évaluation de
l'action du Parc (réunions
publiques, forums de travail) ;

**Novembre 2004 à Février
2005** : diagnostic de territoire
sur les 53 communes du Parc
ainsi que sur 16 communes
susceptibles d'adhérer ;

Premier semestre 2006 :
premières réflexions sur les
orientations du projet (12 réu-
nions publiques, rencontres
avec les communes) ;

Rédaction du rapport de
Charte à partir des réunions
publiques et élaboration du
Plan de Parc.

Juin 2006 : Premier passage
devant le Ministère de l'écologie
et du développement durable,
le Conseil National de
Protection de la Nature qui
rend un avis réservé.

Septembre 2006 à mai 2007 :
les élus du Bureau du Parc affi-
nent les priorités retenues pour
la nouvelle Charte ; les points
litigieux sont retravaillés.

Décembre 2007 : Deuxième
passage devant le Ministère de
l'écologie et du développement

durable, le Conseil National de
Protection de la Nature. Son
avis comprend encore des zones
d'incompréhension.

Janvier 2008 à mai 2008.
Les élus du Bureau du Parc
approfondissent les points
soulevés par le CNPN ; ils
font l'objet d'une réécriture
intégrale.

Mai 2008 : Le Comité
Syndical approuve le nouveau
projet de Charte.

Mai 2008 à juin 2008 : pré-
sentation de la dernière version
de la charte à l'ensemble des
conseillers municipaux et par
canton.

Septembre - octobre 2008 :
Enquête publique

Pour aujourd'hui

Du 15 septembre au 15 octo-
bre 2008, le projet de nou-
velle charte du Parc naturel
régional de la Forêt d'Orient
sera consultable dans les
69 mairies des communes
concernées et à la Maison du
Parc, pendant les heures d'ou-
verture au public, ainsi que sur
le site Internet du Parc. Un
commissaire enquêteur pourra
vous écouter au cours des
permanences qui auront lieu
dans chaque mairie, vous pouvez
également lui écrire au Parc.
Toutes les remarques seront
notées sur un registre.

**Si vous souhaitez en savoir
plus :**

- adressez-vous à votre
maire,
- venez rencontrer les com-
missaires enquêteurs lors
des permanences,
- consultez notre site internet

Le Parc, mode d'emploi



Site Internet du Parc : www.pnr-foret-orient.fr
Toute l'info touristique : www.lacs-champagne.fr

La Maison du Parc

Elle se situe sur la commune de Piney, à mi-chemin entre Géraudot et Mesnil-Saint-Père par la route périphérique du Lac d'Orient, à l'intersection de la D79 et de la D43
Ouvverte toute l'année, entrée gratuite, exposition permanente et expositions temporaires
Elle est le siège du Syndicat mixte (03 25 43 81 90) et de l'office de tourisme intercommunal des Grands Lacs et de la Forêt d'Orient (03 25 43 38 88).
Courriel Syndicat mixte : bonjour@pnrfo.org
Courriel office de tourisme : info@pnrfo.org

Horaires d'ouverture :

En juillet et août : tous les jours de 10 h à 18 h
D'avril à octobre : la semaine de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le week-end de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h
De novembre à mars : tous les jours de 13 h à 17 h

Espace Faune de la Forêt d'Orient

Presqu'île de Luxembourg-Piney, 89 ha sur le lac
d'Orient, entre Mesnil-Saint-Père et la Maison du Parc
Accès gratuit

Pavillon Saint-Charles

Centre d'études et de pédagogie de l'environnement
Piney
Tél. : 03 25 40 67 83
Courriel : cepe@pnrfo.org

Association des amis du Parc naturel régional de la forêt d'Orient

Mairie de Dosches
Tél. : 03 25 41 07 83
Courriel : aap.pnrfo@wanadoo.fr
Site Internet : amisdupnrfo.free.fr

Pour tout savoir sur les Parcs naturels régionaux :
www.parc-naturels-regionaux.fr

Ecomusée de Brienne-la-Vieille

Outils et métiers d'autrefois
1, chemin Milbert
Tél. : 03 25 92 95 84

Capitainerie Port-Dienville (à Dienville)

Lac Amance
Tél. : 03 25 92 27 69
Courriel : port.dienville@wanadoo.fr

Capitainerie de Mesnil-Saint-Père

Lac d'Orient
Tél. : 03 25 41 28 30
Courriel : port.mesnil@wanadoo.fr



territoire d'Orient

Directeur de publication : Christian Branle

Rédacteur en chef : Meïssa Diallo

Secrétaire de rédaction : Sylvain Dehureaux

Comité de rédaction : Thierry Tournebize, Peter Van Bussel, Sylvain Michon, Yves Amard, Christine Mottard, Evelyne Perrot

Crédits photographiques : PNRFO, Pascal Bourguignon

Design graphique et édition : TOUCAN-TOUCAN

ISSN 1634-2860



Imprimé avec le label Imprim'Vert sur papier recyclé avec des encres végétales

Les partenaires institutionnels et financiers du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient sont : les communes du Parc, la Région Champagne-Ardenne, le Département de l'Aube, la Communauté de l'Agglomération Troyenne, l'État

Nos partenaires financiers pour la revue

